

3. DECLARATIONS DE POLITIQUES QUALITE ET ENVIRONNEMENTALE

3.A DECLARATION DE POLITIQUE QUALITE

Le Conseil de direction du CARAH asbl s'engage à mettre en oeuvre les moyens humains et matériels nécessaires pour étendre progressivement son système de gestion de la qualité à l'ensemble de ses laboratoires, de ses services et à la ferme expérimentale et pédagogique. Il s'engage à veiller à sa bonne mise en application et à son amélioration continue, en s'appuyant notamment sur la sensibilisation permanente du personnel et l'écoute des clients.

Depuis 1998, le Conseil de direction assume la réalisation de cette politique en se faisant épauler par un responsable « qualité et amélioration continue ».

Le premier objectif recherché, est de garantir aux clients des produits et des services répondant à leurs besoins et leur apportant la plus grande satisfaction, en s'appuyant sur l'utilisation de procédures et de méthodologies actualisées et adéquates basées sur les normes européennes et internationales existantes, ainsi que par une gestion rigoureuse des équipements et des locaux. Un autre objectif est d'assurer aux membres du personnel un cadre de travail épanouissant et sûr. L'ensemble de ces procédures, méthodologies et mesures d'entretien est décrit dans un manuel qualité qui constitue la référence du système qualité.

Pour atteindre cet objectif, les laboratoires du CARAH sont accrédités ISO 17025 par BELAC, organisme belge d'accréditation et se soumettent aux règles leur permettant de bénéficier de plusieurs agréments (AFSCA, VITO, RW, SPF...). Ils mettent ainsi tout en oeuvre pour garantir à leurs clients des résultats précis et reproductibles. Toujours dans cette perspective, les laboratoires du CARAH s'efforcent d'améliorer leur collaboration avec les autres laboratoires provinciaux émanant de la Province de Hainaut. Par ailleurs, ils préparent leur certification environnementale pour 2015 conformément aux exigences de l'AFSCA.

Le Carah comporte un organisme certificateur indépendant qui est accrédité par BELAC suivant ISO17065 pour les productions primaires et pour les entrepreneurs de travaux agricoles et horticoles Ces activités doivent rester strictement indépendantes des autres activités du CARAH. Les auditeurs appliquent implicitement les règles d'inspection suivant ISO19011.

La ferme expérimentale et pédagogique vise l'obtention de la reconnaissance GEP (Good Experimental Practices).

Le système qualité veille également à s'assurer de la qualité des prestations des services provinciaux qui sont ses fournisseurs et prend en compte la mise en place par la Province de Hainaut de son Plan Stratégique et Opérationnel (PSO).

Le responsable « qualité et amélioration continue », directement attaché au Conseil de direction, est chargé de l'adaptation, de la mise en oeuvre et du respect scrupuleux du système qualité et du suivi de l'amélioration continue. Il établit le manuel qualité et en assure les révisions et les mises à jour régulières. Il contribue au suivi de la mise en oeuvre du PSO.

Le Conseil de direction veille à la sensibilisation et à la motivation du personnel impliqué et fait respecter rigoureusement les dispositions contenues dans le manuel qualité notamment par l'organisation de revues de direction permettant de rechercher l'amélioration d'un système qualité en constante évolution.

Le Conseil de direction,

M. VAN KONINCKXLOO
A. PARFONRY

S. UYSTPRUYST
A. DELANNAY

L. VANSAINGELE
B. LEFEBVRE

REDIGE PAR :	VERIFIE PAR	APPROUVE PAR	INTITULE
F Serneels	A/Parfonry	M Van Koninckxloo	Manuel Qualité CARAH asbl Chapitre 3 version 7 Page 1 sur 2
04/06/2014	04/06/2014	04/06/2014	